

MANDAT
VILLE

4047
17 NOV. 2023

COLLECTIVITÉ



ÉTAT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Occasionnés pour la préparation des classes de découverte
qui s'est tenue à Boulogne sur Mer
le 11 octobre 2023.

NOM : MARCELLAK

Prénom : Serge

GRADE : Maire de Nœux-les-Mines

Résidence administrative : Nœux-les-Mines

N° de compte bancaire ou postal BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 1562 9026 6300 0331 9264 067

Agence de : CM NOEUX LES MINES

rib joint -

Transport (Aller/Retour) :

- Véhicule personnel, puissance fiscale :
- Kilomètres effectués :
- Taux applicable :
- Soit :

Transport en commun (joindre les justificatifs) :

- SNCF : Prix du billet :
- Avion : Prix du billet :
- Métro : Prix du billet :
- Taxis : Prix du billet :

Frais d'hébergement et de repas (joindre des justificatifs) :

- Nuitée (chambre + petit déjeuner) : x 90,00 €uros =
- Déjeuner : 1 x 20,00 €uros = 20 €uros
- Dîner : x 20,00 €uros =

Frais divers (joindre les justificatifs) :

- Frais d'essence : €uros
- Frais d'autoroute : €uros

TOTAL GÉNÉRAL : 20,00 €uros

Je soussigné Monsieur MARCELLAK Serge demande le remboursement des frais ci-dessus détaillés et s'élevant à la somme de : vingt euros.

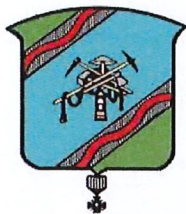
A Nœux-les-Mines, le 17 octobre 2023,
Signature du demandeur,

Vérifié et arrêté à la somme de : vingt euros.

A Nœux-les-Mines, le 17 octobre 2023,
L'Adjointe au Maire, *Karine GAUTHIER*



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement
de Béthune
Canton de Nœux-les-Mines



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE NŒUX-LES-MINES

ORDRE DE MISSION

Ordre de mission entre les soussignés :

GAUTHIER Karine, Adjointe au Maire de Nœux-les-Mines,

101 Route Nationale NŒUX-LES-MINES 62290,
dénommé le mandant, d'une part

et

Monsieur MARCELLAK Serge, Maire de Nœux-les-Mines, demeurant au 21 rue Sadi Carnot à NŒUX-LES-MINES 62290,

dénommé le mandataire, d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 :

Je soussignée, GAUTHIER Karine, autorise Monsieur MARCELLAK Serge à se rendre au repas du midi, ainsi qu'à la visite de l'Auberge de Jeunesse à Boulogne-sur-Mer.

Article 2 :

Cette mission se déroulera le 11 octobre 2023.

Article 3 :

Les frais engagés dans le cadre de cette mission feront l'objet d'un remboursement à Monsieur MARCELLAK Serge.

Fait à Nœux-les-Mines, le 03 octobre 2023,

Monsieur MARCELLAK
Serge

L'Adjointe au Maire,
Karine GAUTHIER

